

Question écrite du 13 mai 2020 de Monsieur André Frédéric à Madame Bénédicte Linard en charge de la Culture sur les difficultés de trésorerie rencontrées par les médias

Madame la Ministre,

La double crise que nous traversons actuellement affecte tous secteurs de notre société.

Parmi ces secteurs, il y en a un qui a joué et qui continue de jouer un rôle essentiel dans la gestion de la crise actuelle ; il s'agit du secteur des médias audiovisuels.

La crise sanitaire génère des audiences historiques pour les médias audiovisuels et les programmes d'informations. Ces derniers ont multiplié les efforts pour couvrir au mieux la crise et ce, en dépit d'effectifs diminués (Chômage temporaire, télétravail) et des mesures de confinement.

En ce qui concerne les audiences, les chaînes de télévision font état d'une augmentation située entre 16 et 24%.

En revanche, ce secteur subit des manques de recettes qui impactent considérablement leur trésorerie.

Comme vous le savez, une partie importante de leurs recettes proviennent des publicités.

D'après les chiffres officiels qui nous ont été communiqués, la diminution des investissements publicitaires de mars et d'avril a entraîné une baisse de 66% du chiffre d'affaires en moyenne pour les médias audiovisuels.

Madame la ministre, au vu des impacts négatifs que subit ce secteur dont le rôle est essentiel dans la couverture de la crise que nous traversons, comptez-vous adopter des mesures pour leur venir en soutien ?

Si oui, lesquelles ?

Je vous remercie de vos éléments de réponse.

Réponse du 16 septembre de Madame Bénédicte Linard en charge de la Culture sur les difficultés de trésorerie rencontrées par les médias à Monsieur André Frédéric

Monsieur le Député,

Je confirme que les mesures prises pour endiguer la propagation du coronavirus 2019-nCoV (Covid-19) ont eu un impact négatif sur la trésorerie de la très grande majorité des opérateurs du secteur des médias relevant des compétences de la Communauté française ; qu'ils soient sonores, télévisuels et de la presse écrite, qu'ils soient publics ou privés.

Le 19 mars 2020, le Gouvernement a pris la décision de créer un Fonds d'urgence et de soutien pour les opérateurs, les travailleurs et les usagers des secteurs frappés de plein fouet par la crise sanitaire du coronavirus COVID-19. Il a chargé chaque ministre de tutelle de proposer les modalités d'utilisation des moyens prévus pour ce Fonds à la suite de consultations menées en collaboration avec le Ministre-Président et le Ministre du Budget.

Le 30 avril 2020, le Gouvernement a approuvé la mise en œuvre des mesures de soutien aux médias. Ces mesures forment un ensemble équilibré et complémentaire.

La première de ces quatre mesures concerne le lancement d'une campagne institutionnelle portant un message d'intérêt général en lien avec la crise sanitaire et ses conséquences. Le budget alloué pour la mise en œuvre de cette première mesure de soutien est de 1,383 million d'euros. Cette mesure bénéficiera aux opérateurs de la presse écrite et aux services de médias audiovisuels, en télévision et en radio. A l'issue d'une procédure de marché public, la désignation de l'agence de communication est en passe d'être finalisée.

La deuxième mesure de soutien aux médias consiste en un mécanisme d'indemnisation aux médias dont la viabilité est menacée en raison de la pandémie du coronavirus Covid-19. Après examen des dossiers de demande d'aide, le Gouvernement a alloué, le 17 juillet 2020, un montant total de :

- 1.551.236,51 euros aux éditeurs de presse ;
- 579.105,14 euros aux services radiophoniques ;
- 858.089,16 euros aux services télévisuels.

Au titre de la troisième mesure de soutien aux médias, le Gouvernement a adopté un projet d'arrêté octroyant une subvention complémentaire de 550.000 euros à l'Association des Journalistes Professionnels pour le Fonds de soutien au journalisme d'investigation en Communauté française en vue de soutenir le journalisme dans le contexte de la crise du Covid-19. Le Fonds a lancé deux appels spéciaux, destinés aux journalistes indépendants ou ayant un statut similaire, pour des bourses d'un montant forfaitaire de 700 euros.

Enfin, afin d'œuvrer à la transition d'un secteur médiatique plus résilient et moins dépendant de la publicité, le Gouvernement a lancé une procédure de marché public afin de désigner un opérateur capable de mener une étude exhaustive sur le marché publicitaire belge francophone. L'objet de l'étude consistera à mettre en lumière les grandes tendances de ce marché et ses perspectives, ainsi que les éventuelles pistes permettant de soutenir le redéploiement de ce secteur. Les résultats de cette étude sont attendus en principe mi-novembre prochain.

Je vous remercie pour votre question.

Je vous remercie pour votre question.